

ARRÊTÉ N°029/2024/ST

Objet : Fermeture provisoire du parc de jeux du domaine Praden

Le Maire de la Commune de Marguerittes (Gard),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le risque de chutes de branches d'arbres au parc de jeux du domaine Praden à 30320 Marguerittes,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers.

ARRÊTE

Article 1er : Le parc de jeux du domaine Praden sera fermé à compter du 04/03/2024 et jusqu'à sa mise en sécurité et l'accès en est interdit.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Marguerittes, le quatre mars deux mille vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation,
M. Bernard CHANTRIER



Adjoint délégué aux travaux et équipements publics